

**{ INNOVATION }****MOBILITÉ** L'OBJECTIF EST DE RÉDUIRE LA CONGESTION SUR L'A48

8 km réservés au "covoit"



© ARCA - Guillaume APPRI

Les contrôles seront assurés par les forces de l'ordre, seules habilitées à verbaliser les automobilistes.

Le concessionnaire autoroutier ARCA vient d'ouvrir la première voie de covoiturage du pays. Elle se trouve sur l'A48, entre la barrière de péage de Voreppe et la bifurcation de l'A48 et de la RN481. Au total, 8 km sont réservés au covoiturage.

Comment fonctionne-t-elle ? Lorsque la circulation devient dense sur l'autoroute, un losange blanc sur fond noir apparaît sur un panneau lumineux situé au-dessus de la voie de gauche. Cette signalétique indique que la voie est désormais réservée au covoit-

tage. À partir de ce moment-là, seuls les véhicules comprenant au minimum deux personnes, les taxis et les véhicules à très faibles émissions (Crit'Air 0) ont le droit de l'emprunter. En outre, la vitesse maximale autorisée passe à 50 km/h sur toutes les voies.

Message pédagogique

Pour s'assurer de la bonne utilisation de la voie de covoiturage, un totem a été installé sur le terre-plein central. Mis au point par la société Pryntec, cet appareil – le

premier à être installé en France – prend plusieurs photos de chaque véhicule, de jour comme de nuit. S'il n'y a qu'une seule personne à bord, un message pédagogique comportant le numéro d'immatriculation du véhicule apparaît sur un panneau lumineux situé au-dessus de la voie de covoiturage. « Nous sommes capables de délivrer l'information en moins de deux secondes », assure Abraham Bastien, directeur commercial de Pryntec. Les contrôles, eux, restent assurés par les forces de l'ordre. Avec à la clé une amende de 135 € pour les contrevenants.

Une première en France

Si cette voie de covoiturage est une première en France, il y en a de multiples dans le monde et ce, depuis des années. Aux États-Unis, le "carpooling" existe depuis les années soixante-dix, notamment à Washington, Los Angeles ou encore San Diego en Californie. Au Canada, on trouve des voies réservées à occupation multiple (VOM) à Vancouver, Montréal et dans l'Ontario. À Leeds, en Angleterre, la "High Occupancy Vehicle Lane" a été ouverte sur l'A647 en 1998. Et à Madrid, une voie mixte bus-covoiturage a été créée sur l'A6 au début des années quatre-vingt-dix. ●

Le covoit' en un clic

L'ouverture de la voie de covoiturage sur la A48 s'accompagne de la mise en place d'un nouveau service public de covoiturage sur le territoire métropolitain : M'Covoit-Lignes+. Proposé par le SMMAG, ce dispositif fonctionne sur le modèle des lignes de bus avec des horaires et des arrêts. Le passager se rend à l'un des arrêts (cinq dans le Voironnais) puis demande un covoiturage via l'application M'Covoit-Lignes+. Dès qu'un conducteur s'arrête, le passager lui donne un code pour s'identifier et déclencher le paiement*. Le conducteur, lui, est indemnisé 2 €. Le service propose un "départ garanti" pendant les heures de pointe, du lundi au vendredi. Le passager est sûr d'être pris en charge dans les 15 minutes qui suivent son annonce. Le réseau couvre le Pays voironnais et le Grésivaudan.

*Le service est gratuit jusqu'au 31 décembre 2020

Plus d'infos sur lignesplus-m.fr